

Il y a trois siècles : Rennes face au grand incendie de 1720

GLOSSAIRE

Adjudication (subst. fém.) : Acte par lequel sont mis en libre concurrence soit des personnes qui désirent acquérir un bien meuble ou immeuble, soit des entrepreneurs qui s'offrent à prendre en charge des travaux ou des fournitures ([TLFi](#)).

Afféager (verbe) : [En parlant d'un seigneur ou d'un vassal] Donner à féage une portion des terres nobles de son fief, soit en la cédant en simple sous-inféodation, soit en l'aliénant pour être tenue en fief ou en roture, à charge, dans les deux cas, d'une certaine redevance versée par l'acquéreur ([TFLi](#))

Affliction (subst. fém.) : Déplaisir & abattement d'esprit ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Amortissement (subst. masc.) : Élément décoratif placé au sommet d'une élévation ou d'une partie d'élévation et marquant par son volume la terminaison de la ligne verticale de composition qui passe par son axe (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 360).

Appentis (subst. masc.) : Demi-comble, toit en manière d'auvent à un seul égout, appuyé contre une muraille et soutenu en avant par des piliers ou des poteaux ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Arbalétrier (subst. masc.) : En termes de charpenterie, il se dit des pièces de bois qui servent à former le comble d'un bâtiment de manière à s'assembler par leur extrémité supérieure dans la pièce de bois perpendiculaire qu'on appelle *Aiguille* ou *Poinçon* et par l'autre extrémité dans la poutre horizontale qu'on nomme *Entrait* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Arrachement (subst. masc.) : *Au pluriel*. Arrachements d'une voûte : Premières pierres d'une voûte destinées à faire la jonction entre la retombée de la voûte et le mur ([TLFi](#)).

Arrière-ban (subst. masc.) : Assemblée de ceux qui tiennent des fiefs, ou qui, sans tenir de fief, sont Gentilshommes, convoquée par le Prince, pour le servir à la guerre. *Convoquer l'arrière-ban. Assembler l'arrière-ban. Dès que l'arrière-ban fut en marche* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Attique (adj.) : Étage-attique. Demi-étage dont la face forme couronnement d'une élévation : ce parti d'élévation se reconnaît en général au fait que le niveau de l'étage-attique est séparé des niveaux inférieurs par un important corps horizontal (frise, cordon, etc.) ou par une corniche plus importante que celle qui couronne l'étage-attique lui-même (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 42).

Bail, baux (*pl.*) (subst. masc.) : Contrat par lequel on donne une terre à ferme, ou une maison à louage ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762). Peut désigner plusieurs types de contrat. Par exemple, un « bail à besogne » est un contrat de construction.

Ban (subst. masc.) : Il se dit aussi de l'assemblée de la Noblesse, lorsqu'elle est convoquée par le Prince pour le servir à la guerre. *Convoquer le Ban & l'Arrière-ban*. En ce sens, on ne dit

guère *Ban*, sans y ajouter *Arrière-ban* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Bandeau (subst. masc.) : Plate-bande unie, en saillie autour d'une baie de porte ou de fenêtre ([TLFi](#)).

Baraque (subst. fém.) : Construction provisoire, généralement de planches ([TLFi](#)).

Battelée (subst. fém.) : Charge(ment) d'un bateau, expression du poids de ce chargement ([TLFi](#)).

Bisayeul (subst. masc.) : père de l'aïeul ou de l'aïeule (arrière-grand-père, arrière-grand-mère) ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Bordereau (subst. masc.) : État ou note des diverses espèces qui composent, article par article, une somme, un compte à donner ou à recevoir ([TLFi](#)).

Boutisse (subst. fém.) : Pierre qu'on place dans un mur suivant sa longueur, de manière que sa largeur paroît en dehors. *Placer alternativement des pierres en boutisse & en parement* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Brisis, brésis (subst. masc.) : Terme d'Architecture. L'angle qui forme un comble brisé, tel que dans les mansardes ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Burin (subst. masc.) : Instrument d'acier fait pour graver. *Ouvrage fait avec le burin, fait au burin*. On dit d'Un excellent Graveur, qu'il a le *burin beau, le burin délicat*, pour dire, qu'il grave bien ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762). Outil en acier, taillé en biseau, avec lequel l'artiste creuse un sillon sans barbes. A l'inverse de la pointe sèche qui écorche le cuivre sans enlever de métal, laissant des barbes, le burin enlève un copeau. On reconnaît une gravure au burin notamment par la netteté du trait » ([Glossaire](#) de la Chambre syndicale de l'estampe, du dessin et du tableau).

Câble (subst. masc.) : Grosse corde dont on se sert pour élever de grands fardeaux, ou pour d'autres usages. *On attache les ancres à des câbles. Filer le câble. Couper les câbles* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Censive (subst. fém.) : Redevance annuelle en argent ou en nature payée pour une terre ([TLFi](#)).

Cintre (subst. masc.) : Figure en arcade, en demi-cercle. *Bâtir à plein cintre. Cette cave est en cintre. Cintre surbaisse*. Il se prend aussi pour Cette arcade de bois sur laquelle on bâtit les voûtes de pierre. *Oter le cintre. Poser les cintres. Lever les cintres* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Charroi (subst. masc.) : Chariage, voiture par chariot, charrette, fourgon, &c. *On lui a tant payé pour le charroi. On ne sauroit aller là par charroi. Capitaine de charroi. L'Intendant a ordonné tant de charrois par village* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Châtellenie (subst. fém.) : La seigneurie et la juridiction du seigneur châtelain. *Droit de Châtellenie. Ériger une Châtellenie en Marquisat*. Il signifie aussi une certaine étendue de pays

sous cette juridiction. *Cette Paroisse, cette Terre est de la Châtellenie d'un tel lieu* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Chausse d'aisance (subst. fém.) : Le tuyau des latrines, qui est ordinairement de poterie revêtu de plâtre ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Contrescel, contresceau (subst. masc.) : Second sceau apposé sur le tiret du parchemin qui attache les lettres scellées en chancellerie ([DMF](#)).

Coupe (subst. fém.) : Représentation d'un bâtiment selon une section verticale [...]. Les parties intérieures découvertes par la section figurent habituellement sur la coupe, soit en géométral, soit plus rarement en perspective (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 18).

Croc (subst. masc.) : Une longue perche, au bout de laquelle il y a une pointe de fer avec un crochet. *Croc de batelier. Tirer avec un croc.* On appelle *Crocs*, De grandes moustaches recourbées en forme de crochet. On appelle à Paris & en quelques autres Villes, *Les crocs de la Ville*, De grands crocs, dont on se sert pour arrêter le cours du feu, en abattant les endroits où il a pris. On appelle *Arquebuse à croc*, Une sorte d'arquebuse, dont le canon est fort gros, & qu'on arrête en l'accrochant, afin qu'elle ne repousse point celui qui tire ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Croisée (subst. fém.) : Fenêtre, ouverture que l'on laisse dans le mur d'un bâtiment pour donner du jour au-dedans. *Faire une croisée. Il y a tant de croisées dans ce bâtiment. Tant de croisées de face. Les croisées y sont bien pratiquées, bien ouvertes. Grande croisée. Demi-croisée.* Il se prend aussi pour la menuiserie garnie de verre qui sert à fermer cette ouverture. *Placer une croisée. Peindre une croisée* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Cuvette (subst. fém.) : Empreinte laissée par l'épaisseur de la plaque dans le papier quand elle est passée sous la presse ([Glossaire](#) de la Chambre syndicale de l'estampe, du dessin et du tableau).

Déchargeoir (subst. masc.) : Conduit par lequel s'écoule le trop-plein d'un réservoir d'un étang. *P. méton.* Endroit qui reçoit le trop-plein ([TLFi](#)).

Décombrer (verbe) : Ôter les décombres, les immondices, les débris, les plâtras qui embarrassent un terrain, & qui bouchent quelque passage. *Décombrer un canal. Décombrer le pied d'une muraille* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Dégauchir (verbe) : Terme d'Artiste. Dresser un ouvrage en bois, en pierre, &c. en retranchant ce qu'il a d'irrégulier ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Denier d'octroi (subst. masc.) : Certains deniers que le Roi permet aux Villes de lever sur elles-mêmes, pour l'entretien & la réparation des murailles, ponts, chemins, & pour d'autres besoins publics ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Directeur des fortifications (subst. masc.) : ingénieur en chef d'une province dans laquelle il se trouve plusieurs places fortifiées sur lesquelles il a inspection pour tout ce qui concerne le devoir des ingénieurs (DIDEROT et ALEMBERT (d'), t. IV, 1754, p. 1028).

Distribution (subst. fém.) : Organisation de l'espace intérieur d'un bâtiment : place des entrées, communication entre les pièces et entre les étages, etc. Plus particulièrement, destination des pièces et des étages (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 23).

Échevin (subst. masc.) : Officier élu ordinairement par les Bourgeois, pour avoir soin de la police & des affaires communes d'une ville pendant un certain temps. *Premier Échevin. Second Échevin. Le Prevôt des Marchands & les Échevins de Paris. Les Maire & Échevins d'Orleans. À Paris, les Échevins font deux ans en charge* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Élévation (subst. fém.) : Représentation graphique d'une des faces verticales, intérieure ou extérieure, d'un bâtiment ou d'un corps de bâtiment. L'élévation est en général une représentation en géométral (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 19).

Enrayure (subst. fém.) : Ensemble des pièces assemblées en un plan horizontal dans les toits (flèche, dôme, etc.), ou dans les parties d'un toit (croupe, etc.), où les fermes ne sont pas parallèles (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 139). Bât. Assemblage en rayons des éléments horizontaux d'une charpente ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 9^{ème} édition, 1992).

Entrefend (subst. masc.) : Synonyme de mur de refend ([Dictionnaire de la langue française](#)).

Entresol (subst. masc.) : Étage situé entre le rez-de-chaussée et le premier étage (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 42).

Esprit [d'ordures] (subst. masc.) : En chimie, est un fluide très-subtil, ou une vapeur très-volatile. On dit, *Esprit de vin. Esprit de soufre, de sel, de vitriol. Esprit volatile. Selon quelques Philosophes, il y a un Esprit universel répandu dans toutes les parties de l'Univers* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Essémiler, smiller ou assemiller (verbe) : Piquer la pierre avec le marteau appelé smille (DMF). [En parlant d'une pierre, d'un moellon] Qui a été taillé, poqué de telle sorte qu'il présente des stries courbes, nombreuses, parallèles, séparées par de petites cassures d'éclatement (TLFi). S'emploie dans les constructions ordinaires et principalement dans les caves : trois de ces parements sont dégauchis, le quatrième fait queue pour se lier (PERNOT 1844, p. 210).

Féal (adj. et subst. masc.) : [d'une pers.] À qui on peut se fier, loyal, fidèle ([DMF](#)).

Fouage (subst. masc.) : Imposition perçue par le roi ou par un seigneur sur chaque feu et maison de ses sujets (exigée d'abord à titre d'aide dans des circonstances extraordinaires, elle devient régulière à partir de Charles VII) ([DMF](#)).

Franc-fief (subst. masc.) : Droit payé par le roturier qui acquiert un fief, en compensation du service vassalique de conseil et d'aide militaire qu'il ne rend pas au seigneur ([DMF](#)).

Fosse [d'aisances] (subst. fém.) : Excavation voûtée, destinée à recevoir les matières qui proviennent de cabinets d'aisances ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Fosse morte (subst. fém.) : C'est ce qu'on appelle aujourd'hui une fosse septique. Une fosse est une cavité large et profonde creusée dans la terre, généralement destinée à recevoir quelque chose. Une fosse septique est un dispositif qui assure la collecte, la liquéfaction et l'aseptisation des matières excrémentielles ([TLFi](#)).

Gabare (subst. fém.) : Nom d'un petit bâtiment large & plat, dont on se sert pour remonter les rivières. On nomme encore *Gabare*, une espèce de bateau propre à transporter les cargaisons des navires. *Les gabares vont à voiles & à rames* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Gargouille (subst. fém.) : On appelle ainsi cet endroit d'une gouttière ou d'un autre tuyau par où l'eau tombe, & qui est terminé ordinairement en figure de dragon, ou de quelque autre animal. *La gargouille d'une gouttière. La gargouille par où l'eau se dégorge. Gargouille de pierre. Gargouille de plomb* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Gobetage (subst.) : [maçonnerie] Première couche peu épaisse et rugueuse, destinée à boucher les joints et les trous et à servir de sous-couche (on dit aussi *Gobetis*) (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 112).

Hérisson (subst. masc.) : Dans la langue technique, une foule d'emplois pour désigner les Objets rappelant la forme spéciale de cet animal par les pointes de fer ou les chevilles de bois dont ces objets sont garnis ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Îlot (subst. masc.) : Il se dit figurément d'un Petit groupe de maisons entouré de rues. *On a démoli tout cet îlot de maisons* ou, absolument, *tout cet îlot*. On dit aussi dans le même sens : *Un îlot de verdure. Un îlot de fraîcheur* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Intrados, intradosse (subst. masc.) : Terme d'Architecture. La partie intérieure & concave d'une voûte ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Jambage (subst. masc.) : Chaîne de pierre de taille ou de maçonnerie, qui soutient l'édifice, & sur laquelle on pose les grosses poutres. *Une poutre posée sur un jambage de pierre dure, de brique*. On appelle *Jambage de cheminée*, Les assises de pierres qui soutiennent le manteau d'une cheminée. On dit de même, *Le jambage d'une porte* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Larmier (subst. masc.) : Terme d'Architecture, qui se dit d'une saillie qui est hors de l'aplomb de la muraille, & qui sert à empêcher que l'eau ne découle le long du mur. Dans une corniche, se dit aussi De la partie qui est le plus en saillie ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Lieue (subst. fém.) : Mesure de distance approximativement égale à quatre kilomètres, en vigueur avant l'adoption du système métrique et variable selon les régions ou les domaines dans lesquels elle était usitée ([TLFi](#)).

Ligne (subst. fém.) : Ancienne mesure de longueur correspondant à la douzième partie du pouce ([TLFi](#)). Elle correspond à 2,256mm.

Livre (subst. fém.) : [unité monétaire] Ancienne monnaie de compte correspondant à l'origine à la valeur d'une livre d'argent et passée à moins de cinq grammes lors de l'adoption du système métrique. *Livre paris.* *Livre tournois* ([TLFi](#)).

Lods (subst. masc. plur.) : Redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive relevant de son domaine et payées par l'acheteur (*lods*) et le vendeur (*ventes*) ([TLFi](#)).

Lucarne (subst. fém.) : Sorte de fenêtre pratiquée au toit d'une maison, pour donner du jour au grenier, au galetas. *Petite lucarne. Il a passé par la lucarne* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Marc (subst. masc.) : Unité de mesure utilisée avant la réforme métrique pour peser les métaux précieux, valant 244,753 grammes, poids matériel correspondant à cette unité ([TLFi](#)).

Mansarde (subst. fém.) : Comble brisé à quatre pans appelé aussi comble à la Mansart, ou à la mansarde, ou en mansarde ([TLFi](#)).

Mémoire (subst. masc.) : Écrit fait, soit pour faire ressouvenir de quelque chose, soit pour donner des instructions sur quelque affaire ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Moellon (subst. masc.) : Sorte de pierre à bâtir, dont on se sert d'ordinaire pour les murs de clôture, & dont on fait du remplage aux murs de pierre de taille. *Tirer du moellon de la carrière. Une toise de moellon* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Once (subst. fém.) : Sous l'Ancien Régime seizième partie de la livre de Paris (soit 30,59 gr.) ([TLFi](#)).

Monitoire (subst. masc.) : Lettres d'un Official de l'Évêque, ou autre Prélat ayant Juridiction, pour obliger par censures ecclésiastiques, tous ceux qui ont quelque connoissance d'un crime, ou de quelqu'autre fait dont on cherche l'éclaircissement, de venir à révélation ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Panneresse (subst. fém.) : Dérivé de *panneau*. BÂT. Pierre taillée ou brique que l'on dispose à plat dans un mur suivant sa largeur de manière à en laisser apparaître la longueur. *L'alternance des panneresses et des boutisses dans un parement* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 9^{ème} édition, 2011).

Panneau (subst. masc.) : Il se dit, en termes d'architecture, de chacune des faces d'une pierre taillée. Il se dit, par extension, d'une Plaque de carton, de fer-blanc ou de bois, découpée suivant le profil auquel doit être taillée une pierre ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Perrière (subst. fém.) : Terme usité dans quelques Provinces, au lieu de carrière ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Pied (subst. masc.) : Unité de mesure (de longueur, surface, volume) usitée autrefois en France avant l'adoption du système métrique, qui était divisée en douze pouces et valait 0,324 m (pied de roi), soit approximativement la longueur d'un pied d'homme ([TLFi](#)).

Pierre de grain (subst. fém.) : Expression qui désigne le granite. Le terme de « grain » a en effet donné granite (CHAURIS 2009).

Pierre de taille (subst. fém.) : Gros bloc de pierre calcaire taillé sur toutes ses faces suivant des dimensions et des formes déterminées ([TLFi](#)).

Placet (subst. masc.) : Demande succincte par écrit, pour obtenir justice, grâce, faveur, &c. ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Plan (subst. masc.) : Au sens strict, représentation graphique d'un bâtiment selon une section horizontale [...]. Dans un plan au sol, la section est au niveau du sol (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 18).

Poinçon (subst. masc.) : En termes d'architecture, il désigne la pièce de bois qui, dans une charpente, s'appuie perpendiculairement sur le milieu de l'entrait et sur le haut de laquelle s'assemblent les arbalétriers ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Pompier (subst. masc.) : Vx. Fabricant, réparateur de pompes. Synon. *fontainier* ([TLFi](#)).

Présidial (subst. masc.) : Sous l'Ancien Régime, tribunal et juridiction qui avaient été établis en 1551 dans certains baillages importants pour juger en dernier ressort les affaires peu graves ([TLFi](#)).

Privilège (subst. masc.) : Sous l'Ancien Régime, autorisation d'imprimer un ouvrage [ou une estampe] pendant un temps donné, accordée exclusivement à un éditeur après examen par la censure et dont la mention figure avant ou après le texte de l'ouvrage ([TLFi](#)).

Prône (subst. masc.) : Instruction chrétienne que le Curé ou le Vicaire fait tous les Dimanches dans la chaire à la Messe paroissiale ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762). Le terme désignait à l'origine la grille qui sépare le chœur de la nef, située à proximité de la chaire à prêcher.

Office (subst. masc.) : Lieu dans une maison, où l'on fait, où l'on prépare tout ce qu'on sert sur table pour le fruit, & dans lequel on garde le linge & la vaisselle. *Manger à l'office. Boire à l'office. Une office placée bien commodément* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 4^{ème} édition, 1762).

Ordonnance (subst. fém.) : Parti d'élévation caractérisé par une composition rythmée (PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 46).

Quittance (subst. fém.) : Attestation écrite reconnaissant le paiement d'une somme due (dette, redevance, droit) ([TLFi](#)).

Réceptacle (subst. fém.) : En termes d'Architecture hydraulique, il désigne un Bassin destiné à rassembler des eaux, qui y sont amenées de plusieurs endroits par divers conduits ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1835).

Rouleau (subst. masc.) : Certaines pièces de bois cylindriques sur lesquelles on fait rouler des fardeaux. *Transporter un bloc de marbre à l'aide de rouleaux* ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1835).

Sablière (subst. fém.) : Termes de charpenterie. Pièce de bois posée horizontalement et destinée à recevoir, à porter l'extrémité de certaines autres pièces de charpente ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1835).

Solive (subst. fém.) : Pièce de charpente qui sert à soutenir les planches et qui porte sur les murs ou sur les poutres ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1835).

Soliveau (subst. masc.) : Petite solive ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1835).

Sol, sou (subst. masc.) : Ancienne unité monétaire, de valeur variable selon les pays et les époques. Par métonymie, pièce de monnaie correspondant à cette unité monétaire, à l'origine d'or puis d'argent, enfin de métal, et valant en France un vingtième de l'ancienne livre, soit douze deniers ([TLFi](#)).

Subdélégué (subst. masc.) : En France, sous l'Ancien Régime, auxiliaire de l'Intendant ([TLFi](#)).

Supputation (subst. fém.) : Calcul ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 1762)

Tableau [d'une fenêtre] (subst. masc.) : Parois latérales d'une baie (de porte ou de fenêtre) comprise entre la feuillure et le parement de la façade ([TLFi](#)).

Toise (subst. fém.) : Unité de mesure en vigueur avant l'adoption du système métrique, valant six pieds, soit un peu moins de deux mètres ([TLFi](#)).

Toisé (subst. masc.) : Mesurage à la toise ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Toiser (verb.) : Mesurer qqc. en prenant la toise comme unité de longueur. *Toiser un terrain. On enseignera, dans ces écoles, à lire, à écrire, ce qui suppose nécessairement quelques notions grammaticales ; on y joindra les règles de l'arithmétique, des méthodes simples de mesurer exactement un terrain, de toiser un édifice* ([TLFi](#)).

Tournois (adj. inv.) : [En parlant d'une monnaie] Qui a été frappée à Tours et est devenue plus tard monnaie royale. *Denier tournois.* (Empl. subst.) Denier inférieur d'un cinquième à la livre ou denier parisis ([TLFi](#)).

Trumeau (subst. masc.) : Espace compris entre deux portes, entre deux fenêtres ; panneau, revêtement (de menuiserie, de glace, peinture ornementale, etc.) qui occupe cet espace ([TLFi](#)).

Tuffeau, tufau (subst. masc.) : Variété de tuf, pierre blanche et tendre ([Dictionnaire de l'Académie française](#), 8^{ème} édition, 1935).

Valétudinaire (adj.) : Dont la santé est chancelante, qui est souvent malade ([DMF](#)).